

Plan-type indicatif

Thèse d'exercice en Médecine — structure IMRAD à adapter à votre sujet

Cette trame reprend la structure IMRAD (Introduction, Matériel & Méthodes, Résultats, Discussion), attendue par la majorité des jurys de thèse d'exercice en médecine. Elle reste indicative : la nature de votre étude (rétrospective, prospective, qualitative, revue de la littérature) et les exigences de votre faculté peuvent justifier des ajustements.

1. Introduction

- Contexte clinique ou épidémiologique justifiant le sujet
- État des lieux de la littérature existante et identification du manque de connaissance comblé
- Formulation de l'objectif principal (et des objectifs secondaires le cas échéant)

2. Matériel et méthodes

- Type d'étude (observationnelle, interventionnelle, qualitative, revue systématique...)
- Population étudiée : critères d'inclusion et d'exclusion
- Modalités de recueil des données et variables étudiées
- Cadre réglementaire : déclaration RGPD, avis d'un comité d'éthique (CER) ou saisine d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) si nécessaire
- Méthode d'analyse statistique ou qualitative envisagée

3. Résultats

- Description de la population étudiée (diagramme de flux si pertinent)
- Présentation des résultats principaux, en lien direct avec les objectifs
- Résultats secondaires, présentés sans interprétation à ce stade

4. Discussion

- Interprétation des résultats principaux au regard de la littérature existante
- Forces et limites méthodologiques de l'étude, assumées avec rigueur
- Implications pratiques pour la prise en charge ou la recherche future
- Perspectives et pistes de recherche complémentaires

5. Conclusion

- Synthèse concise répondant à l'objectif initial
- Message clé à retenir pour la pratique clinique

6. Références bibliographiques

- Normes Vancouver : citations numérotées dans l'ordre d'apparition dans le texte
- Sources indexées prioritaires (PubMed, Cochrane, revues à comité de lecture)

7. Annexes

- Formulaires ou grilles de recueil utilisés
- Avis du comité d'éthique ou du CPP, le cas échéant
- Tableaux et figures complémentaires non intégrés au corps du texte

Points de vigilance réglementaire fréquents :

Point de vigilance	À anticiper dès la méthodologie
Recueil de données de santé	Déclaration RGPD / registre des traitements de l'établissement
Étude impliquant la personne humaine	Vérifier si une saisine CPP est requise avant le recueil
Citation des sources	Style Vancouver, numéroté dans l'ordre d'apparition
Anonymisation des données	Prévoir la procédure dès la phase de recueil, pas a posteriori

Cette trame est fournie à titre indicatif par l'équipe Expertmemoire.com. Le cadre réglementaire (CPP, RGPD) doit être vérifié avec votre directeur de thèse et, le cas échéant, le comité d'éthique de votre faculté avant tout recueil de données.